



Bureau du Directeur général des élections



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/58-1997

ISBN 0-660-60344-6



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

**Bureau du
directeur général
des élections**

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997**

**L'honorable Stéphane Dion, c.p., député
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada**



Mission d'Élections Canada

Élections Canada a pour mission de faire preuve d'excellence et de leadership en matière électorale. Grâce au précieux travail de ses employés et du personnel électoral, l'organisme répond aux besoins de l'électorat et du législateur de manière novatrice, rentable et professionnelle.



Table des matières

PARTIE I : MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS	1
PARTIE II : APERÇU DE L'ORGANISME	3
A. Mandat	3
B. Objectifs stratégiques	3
C. Secteur d'activité et organisation	4
PARTIE III : RÉALISATIONS DE L'ORGANISME	5
A. Attentes en matière de rendement	5
Besoins en ressources par activité	5
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997	5
Dépenses prévues et réelles par activité – 1993-1994 à 1996-1997	6
B. Réalisations en matière de rendement	6
Rendement de l'organisme	6
1. Conduire des élections et des référendums fédéraux	7
2. Parvenir à un état de préparation	9
a) Se tenir prêt à conduire des scrutins	9
b) Améliorer la conduite des scrutins	11
3. Fournir des conseils et du soutien en matière électorale	14
C. Principaux examens	15
PARTIE IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de l'organisme	16
B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires	17
C. Tableaux financiers récapitulatifs	18
Sommaire des crédits approuvés	18
Autorisations pour 1996-1997 – Partie II du Budget des dépenses – Besoins financiers par autorisation	18
Paiements législatifs par autorisation	18
Éléments du passif éventuel	18
Contributions politiques fédérales et crédits d'impôt réclamés	19
Lois appliquées par le Bureau du directeur général des élections	20

Partie I : Message du directeur général des élections

Les régimes démocratiques reposent sur la confiance, et cette confiance ne saurait exister sans un processus électoral équitable et impartial. Les Canadiens et les Canadiennes ont confié à Élections Canada le soin de gérer leur processus électoral, plaçant ainsi leur confiance entre les mains de cet organisme.

Élections Canada est un organisme indépendant du Parlement qui se préserve de toute influence de la part des partis politiques. Il assure les services importants qui permettent l'exercice du droit de vote, en plus de protéger et de renforcer le processus démocratique même. Élections Canada remplit ce mandat en se dotant d'un programme destiné à améliorer la qualité, la portée et l'efficacité de ses services.

Le mandat du directeur général des élections et le Plan stratégique d'Élections Canada servent de cadre aux objectifs stratégiques de l'organisme, objectifs qui sont poursuivis conformément aux exigences juridiques et constitutionnelles. Ces objectifs sont les suivants :

1. conduire des élections et des référendums fédéraux qui respectent l'intégrité du processus électoral;
2. parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux;
3. fournir des conseils et du soutien en matière électorale aux membres du Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et aux autres intervenants.

Ces objectifs présentent un formidable défi, mais Élections Canada a l'habitude de relever des défis et d'opérer des changements. Ces dernières années, le processus de réforme électorale s'est poursuivi sans relâche, l'organisme se voyant pressé de répondre aux attentes grandissantes du public. En effet, les Canadiens et les Canadiennes exigent de meilleurs services de la part des organismes publics et, en cette période de compressions budgétaires, leur demandent d'être plus productifs. Pour continuer de répondre à leurs attentes, Élections Canada apporte des changements concrets à sa façon d'administrer les scrutins et de gérer ses propres activités.

En 1996-1997, ces mêmes pressions ont continué de façonner le programme de l'organisme, qui fait face à de nouveaux besoins, perspectives et attentes. Dans l'avenir immédiat, Élections Canada cherchera en priorité à aider la population canadienne à profiter au maximum des progrès déjà accomplis. À cet égard, l'organisme continue de partager ses connaissances, son savoir-faire et ses ressources avec ses homologues provinciaux pour favoriser la prestation, dans tout le pays, de services électoraux efficaces, économiques et adaptés aux nouvelles circonstances.

L'organisme se souciera en même temps de rendre service au reste du monde. En recourant aux connaissances et au savoir-faire qui expliquent la réussite du régime électoral canadien, Élections Canada continuera d'aider les démocraties en devenir à édifier et à renforcer les institutions nécessaires pour organiser des scrutins libres et équitables.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Partie II : Aperçu de l'organisme

A. Mandat

Le Parlement a chargé le directeur général des élections, à titre de mandataire indépendant, de conduire les élections générales et partielles fédérales ainsi que les référendums fédéraux; de mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation de l'électorat; et de prêter son soutien aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales.

Élections Canada administre le système électoral fédéral en conformité avec les exigences juridiques et constitutionnelles strictes fixées par la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire*, la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, la *Loi sur les élections fédérales contestées*, la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi constitutionnelle de 1982*, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Aux termes d'une entente avec le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, l'organisme administre en outre les élections du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, conformément à la *Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest*. (Cette entente a été conclue en vertu de l'article 333 de la *Loi électorale du Canada* et de l'article 208 de la *Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest*.)

B. Objectifs stratégiques

Élections Canada poursuit trois objectifs stratégiques conformément aux exigences juridiques et constitutionnelles :

1. conduire des élections et des référendums fédéraux qui respectent l'intégrité du processus électoral;
2. parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux;
3. fournir des conseils et du soutien en matière électorale aux membres du Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et aux autres intervenants.

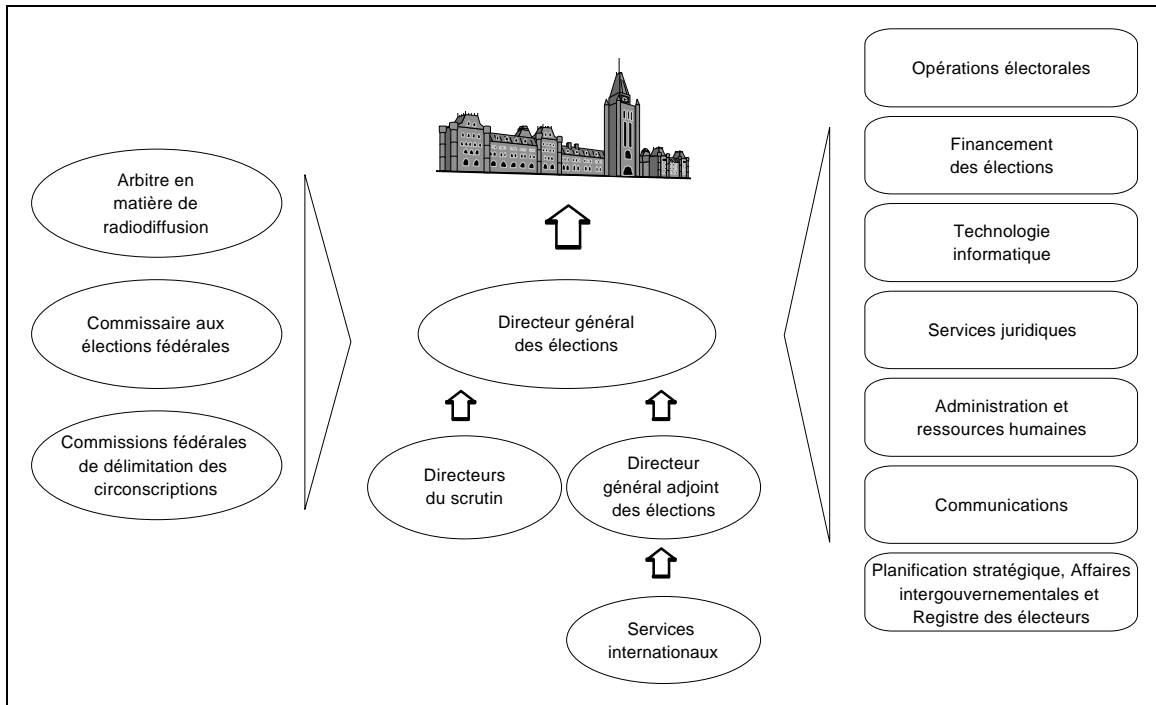
Dans ce contexte, l'organisme :

- planifie, organise et administre les élections et les référendums fédéraux en formant, en dirigeant et en appuyant le personnel électoral;
- veille au respect et à l'application des lois;
- conçoit et met en œuvre des programmes de communication et d'information de l'électorat;
- fournit des conseils techniques et du soutien en matière électorale aux membres du Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et aux autres intervenants.

C. Secteur d'activité et organisation

Le Bureau du directeur général des élections comporte actuellement deux activités qui sont financées en vertu de deux autorisations distinctes, soit les crédits annuels et l'autorisation législative, conformément à la *Loi électorale du Canada*, à la *Loi référendaire* et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Le directeur général des élections (DGE), qui dirige l'organisme, est nommé par résolution de la Chambre des communes. Il relève directement du Parlement et est donc totalement indépendant du gouvernement et des partis politiques. Le DGE est secondé dans son travail par le directeur général adjoint des élections (DGAE), nommé par le gouverneur en conseil. En plus d'assumer les responsabilités qui lui sont conférées par la loi, le DGAE dirige les services internationaux par lesquels le Canada remplit son engagement de soutenir, sur les plans professionnel et technique, le développement démocratique des pays du monde.



Le DGE nomme un commissaire aux élections fédérales qui, sous la surveillance générale du DGE, veille au respect des dispositions de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Le DGE nomme aussi un arbitre en matière de radiodiffusion, dont il surveille le travail, qui consiste à répartir le temps d'antenne gratuit et payant entre les partis politiques enregistrés pendant les élections générales ou entre les comités référendaires dans le cas d'un référendum, selon une formule fixée dans la législation.

En 1996-1997, le DGE a bénéficié du soutien des sept directions d'Élections Canada, qui exercent les fonctions administratives que supposent la préparation et l'administration des scrutins. Le schéma précédent montre la structure et les rapports hiérarchiques de l'organisme pour l'exercice 1996-1997.

Partie III : Réalisations de l'organisme

Les plans de dépenses antérieurs déterminaient le rendement d'Élections Canada en fonction de deux activités. Cette structure reflétait les deux autorisations budgétaires distinctes selon lesquelles l'organisme a toujours fonctionné : les crédits administratifs (qui servent essentiellement à payer les salaires d'un noyau d'employés embauchés pour une période indéterminée) et l'autorisation législative (qui couvre toutes les autres dépenses, y compris le coût des scrutins). Les données financières du présent rapport font état de ces deux activités.

A. Attentes en matière de rendement

Besoins en ressources par activité

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997

(en millions de dollars)

Activités	Équivalents temps plein	Frais de fonctionnement ¹	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Paie-ments législatifs	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Administration	54	3,172	0	0	3,172	0	3,172	0	3,172
	54	3,150	0	0	3,150	0	3,150	0	3,150
Élections / référendums	119	0	0	0	0	20,650	20,650	0	20,650
	171	0	0	0	0	40,245	40,245	0	40,245
Total	173	3,172	0	0	3,172	20,650	23,822	0	23,822
	225	3,150	0	0	3,150	40,245	43,395	0	43,395
Autres recettes et dépenses :									
Recettes à valoir sur le Trésor									0
									0,046
Coût des services fournis par d'autres ministères									2,460
									2,437
Coût net du programme									26,282
									45,786

Note : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses/recettes réelles en 1996-1997.

1. Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et le salaire du DGE.

Explication des écarts :

En 1996-1997, il a fallu déposer un Budget des dépenses supplémentaire de 20,7 millions de dollars en raison des facteurs suivants : parachèvement des six élections partielles du 25 mars 1996; tenue d'une élection partielle dans Hamilton-Est le 17 juin 1996; déménagement du siège d'Élections Canada en septembre 1996; développement du système d'information géographique; préparatifs du recensement d'avril 1997 par suite de l'adoption du projet de loi C-63 en décembre 1996; et projet du Registre national des électeurs.

Dépenses prévues et réelles par activité – 1993-1994 à 1996-1997
(en millions de dollars)

Activités	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Administration	3,228	3,175	3,129	3,172	3,150
Élections / référendums	153,387	32,683	22,732	20,650	40,245
Total	156,615	35,858	25,861	23,822	43,395

Résumé des attentes en matière de rendement

Le tableau ci-dessous fait le lien entre les objectifs stratégiques d'Élections Canada et les résultats attendus.

<i>Le Bureau du directeur général des élections poursuit les objectifs stratégiques suivants conformément aux exigences juridiques et constitutionnelles :</i>	
Objectifs stratégiques	Résultats clés
Conduire des élections et des référendums fédéraux qui respectent l'intégrité du processus électoral	<ul style="list-style-type: none"> • scrutins équitables • scrutins transparents • scrutins qui éliminent les obstacles à la participation
Parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux	<ul style="list-style-type: none"> • personnel électoral bien formé, mécanismes électoraux au point et systèmes et équipement prêts à servir • élaboration de processus rentables et conformes aux besoins des intervenants
Fournir des conseils et du soutien en matière électorale aux membres du Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et aux autres intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • accès opportun des intervenants à des produits informatiques de haute qualité et à des conseils d'un personnel chevronné, conformément aux accords établis

B. Réalisations en matière de rendement

Rendement de l'organisme

Le présent document constitue le premier rapport de rendement que produit Élections Canada depuis le projet d'amélioration des rapports au Parlement. C'est aussi la première fois que l'organisme fait état de son rendement d'après les grandes stratégies de mesure qui sont exposées dans les résultats clés des engagements, à l'annexe B du rapport annuel au Parlement pour 1997 produit par le Président du Conseil du Trésor. Comme les autres ministères et organismes fédéraux, Élections Canada poursuit le développement d'indicateurs de rendement et de stratégies

de mesure parallèlement à la mise en œuvre des nouvelles exigences en matière de rapports.

Les paragraphes qui suivent font état du rendement et des résultats en fonction des objectifs stratégiques de l'organisme. On trouvera des détails sur les activités et les résultats d'Élections Canada dans les publications énumérées à la partie IV.

1. Conduire des élections et des référendums fédéraux qui respectent l'intégrité du processus électoral

En 1996-1997, Élections Canada a parachevé les six élections partielles du 25 mars 1996 et tenu une élection partielle le 17 juin 1996. Sauf indication contraire, l'information présentée ici concerne les sept élections partielles.

Comme pour tous les scrutins fédéraux, Élections Canada a pris des mesures particulières lors des élections partielles pour assurer l'intégrité du processus électoral, conformément au cadre législatif.

Pour s'assurer que les électeurs connaissaient leurs droits et le processus électoral et pour éliminer les obstacles à la participation, en particulier pour les personnes qui ont de la difficulté à exercer leur droit de vote, Élections Canada a :

- fait en sorte que les règles électorales spéciales soient communiquées aux électeurs qui se trouvaient à l'étranger ou à l'extérieur de leur circonscription, aux membres des Forces canadiennes, aux personnes incarcérées et aux patients séjournant dans des établissements de soins de courte durée;
- informé les électeurs au moyen de dépliants d'information, d'annonces dans les journaux et de communiqués;
- produit une trousse d'information et une affiche à l'intention des jeunes;
- pendant les deux périodes électorales, répondu à plus de 12 000 demandes de renseignements soumise par le public par l'intermédiaire de lignes sans frais, notamment un service ATS/ATM à l'intention des malentendants;
- fourni de l'information dans le site Web d'Élections Canada;
- assuré un accès de plain-pied à 99,7 % des bureaux de scrutin de toutes les circonscriptions. Les électeurs dont les bureaux n'offraient pas un accès de plain-pied pouvaient demander à leur directeur du scrutin un certificat de transfert les autorisant à voter dans un autre bureau de scrutin offrant un tel accès.

Pour que les élections partielles soient administrées de façon équitable et transparente, Élections Canada a :

- assuré la diffusion à grande échelle de l'information concernant les élections, notamment la publication dans les délais prévus des rapports législatifs des résultats officiels, des rapports financiers des candidats et du rapport narratif du directeur général des élections concernant les élections partielles;

- fourni de la formation et du matériel aux directeurs du scrutin, aux autres membres du personnel électoral, aux candidats et à leurs agents officiels ainsi qu'aux partis politiques, pour les aider à comprendre leurs responsabilités aux termes de la *Loi électorale du Canada*;
- répondu aux demandes de renseignements sur les dispositions de la Loi provenant des candidats et de leurs agents officiels, des partis politiques, du personnel électoral et du public;
- veillé au respect des dispositions de la Loi, notamment en assurant l'examen de 14 plaintes par le commissaire aux élections fédérales (12 de ces plaintes ont été réglées sans qu'il y ait de poursuites, et 2 sont en suspens).

Coût réel des élections partielles fédérales de mars 1996 et de juin 1996

	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Coût total	Coût par électeur
(en dollars)				
Élections partielles de mars 1996				
<i>(6 circonscriptions)</i>				
Humber–Sainte-Barbe–Baie Verte (T.-N.)	352 740	4 394	357 134	6,44
Labrador (T.-N.)	220 550	20 787	241 337	12,75
Papineau–Saint-Michel (Qc)	307 892	10 317	318 209	6,36
Saint-Laurent–Cartierville (Qc)	347 122	11 166	358 288	6,00
Lac-Saint-Jean (Qc)	337 429	297	337 726	6,79
Etobicoke-Nord (Ont.)	352 566	17 484	370 050	6,07
Coût des circonscriptions	1 918 299	64 445	1 982 744	6,73
Siège d'Ottawa	501 639	96 637	603 276	
Coût total ¹	2 419 938	161 082	2 586 020	
Élection partielle de juin 1996				
<i>(1 circonscription)</i>				
Hamilton-Est (Ont.)	-	327 135	327 135	6,22
Siège d'Ottawa	-	105 799	105 799	
Coût total	-	432 934	432 934	

¹ Les dépenses de 5 000 \$ prévues pour l'exercice 1997-1998 ne sont pas comprises.

De nombreux facteurs influent sur le coût des scrutins – qu'il s'agisse d'élections générales, d'élections partielles ou de référendums – et sur les coûts connexes pour chaque circonscription. Parmi ces facteurs, il convient de signaler le nombre de circonscriptions visées, les caractéristiques de chacune (notamment l'emplacement géographique, la densité de la population, la taille, et s'il s'agit d'une circonscription urbaine ou rurale), les différents mécanismes, systèmes et méthodes utilisés d'un scrutin à l'autre (par exemple recensement porte-à-porte ou révision améliorée), la durée du calendrier électoral, la rémunération et les allocations établies par le Tarif des honoraires, et le nombre de candidats et de partis politiques admissibles au remboursement de leurs dépenses électorales.

Élections Canada profite souvent des élections partielles pour mettre à l'essai des processus, des procédures et des systèmes nouveaux, ce qui lui permet de réduire les risques et d'apporter au besoin des correctifs avant d'appliquer les innovations à des scrutins nationaux. L'organisme a introduit plusieurs nouveautés lors de l'élection partielle du 17 juin 1996 dans Hamilton-Est, afin d'évaluer si elles seraient applicables dans le cadre d'une élection générale. Des détails au sujet des techniques mises à l'essai en 1996-1997 sont donnés en page 11, à la section « Améliorer la conduite des scrutins ».

2. Parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux

a) Se tenir prêt à conduire des scrutins

Élections Canada applique des principes de planification éprouvés pour s'assurer d'être prêt à conduire un scrutin à tout moment de la façon la plus économique et la plus efficace possible. On appelle planification des préparatifs à la tenue d'un scrutin le processus par lequel on suit l'évolution de la situation. Il comporte des projets interdisciplinaires regroupant des centaines d'activités réparties entre les grands processus jugés déterminants pour la préparation des scrutins. Grâce à ce processus, Élections Canada a pu estimer les échéanciers et les ressources nécessaires pour parvenir au degré de préparation souhaité tout au long de l'exercice 1996-1997. L'organisme cherche constamment à améliorer ce processus de planification.

Redécoupage des circonscriptions électorales

En raison du redécoupage des circonscriptions électorales fédérales, l'organisme a dû déployer des efforts particuliers pour se tenir prêt à conduire des scrutins. S'appuyant sur les rapports des 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales, le décret de représentation électorale de janvier 1996 a fait passer le nombre de circonscriptions de 295 à 301. Ce décret a été proclamé le 8 janvier 1996. Toutefois, la nouvelle carte électorale devait entrer en vigueur au lendemain de la première dissolution du Parlement ayant lieu au moins un an après la proclamation du décret. Ainsi, bien que les 301 nouvelles circonscriptions auraient été en vigueur pour une élection générale déclenchée après le 8 janvier 1997, un référendum fédéral ou une élection partielle intervenant avant la prochaine dissolution du Parlement ou une élection générale déclenchée avant le 9 janvier 1997 se serait déroulé en fonction des 295 circonscriptions de l'ancienne carte. Afin de rester toujours prêt à un scrutin pendant cette période de transition, Élections Canada a établi des scénarios multiples et formé un personnel prêt à intervenir au besoin pour déployer l'un ou l'autre de ces scénarios.

Plus de 54 000 sections de vote ont été délimitées et documentées pour qu'un scrutin puisse avoir lieu selon la nouvelle carte électorale. Il a fallu prévoir l'établissement des limites des sections de vote, la certification par les directeurs du scrutin d'après leur connaissance de la circonscription et leur expérience, et la modification des données d'Élections Canada d'après les changements des directeurs du scrutin.

Ces efforts ont permis de produire divers documents en vue du recensement de 1997 et de l'élection générale qui a suivi : cartes d'ensemble des circonscriptions; cartes et descriptions de plus de 54 000 sections de vote individuelles; index et indicateurs de rue; et *Guide des circonscriptions électorales fédérales* et divers rapports connexes.

Formation des directeurs du scrutin

En plus d'administrer deux cartes électorales, le personnel a dû former et préparer deux groupes de directeurs du scrutin à tenir des élections soit dans les 295 anciennes circonscriptions, soit dans les 301 nouvelles.

Divers facteurs ont compliqué la tâche d'Élections Canada : la nécessité d'assurer la formation de deux groupes de directeurs du scrutin (et de tenir à jour deux séries de documents de formation); les dates tardives de nomination des directeurs du scrutin (environ les trois quarts d'entre eux ont été nommés par le gouverneur en conseil entre juin et octobre 1996, et les autres entre novembre 1996 et avril 1997); la grande proportion (75 %) de directeurs du scrutin qui n'avaient aucune expérience de l'administration électorale; et l'adoption du projet de loi C-63 en décembre 1996, qui a permis de créer le Registre national des électeurs, de raccourcir le calendrier électoral et d'introduire des heures décalées pour le scrutin. Ces modifications législatives ont nécessité le développement d'autres documents et la tenue d'autres cours de formation à l'intention des directeurs du scrutin, pour que le recensement final et l'élection générale subséquente puissent se dérouler conformément aux nouvelles règles.

Malgré cette situation, la formation des directeurs du scrutin a été terminée à temps pour le recensement d'avril 1997 et pour l'élection générale qui a suivi.

Autres préparatifs

L'adoption du projet de loi C-63 a forcé Élections Canada à prendre d'autres mesures afin d'être prêt à exécuter le recensement d'avril 1997 :

- mise à jour de formulaires, de manuels, de procédures et de systèmes;
- révision du Tarif des honoraires (réglementation qui fixe les honoraires et les allocations versés au personnel électoral), afin de refléter les changements législatifs et de maintenir l'équité entre divers postes;
- préparation de campagnes d'information de l'électorat, notamment une campagne générale à l'intention du grand public et des campagnes spéciales destinées aux Autochtones, aux communautés ethnoculturelles et aux électeurs se trouvant à l'étranger. Des trousseaux ont aussi été remis à certains groupes, dont les associations de personnes ayant une déficience physique ou mentale.

Tous ces préparatifs ont été achevés à temps pour le recensement d'avril 1997.

b) Améliorer la conduite des scrutins

Registre national des électeurs

Les modifications à la *Loi électorale du Canada* suscitées par l'adoption du projet de loi C-63, le 18 décembre 1996, ont permis la création du Registre national des électeurs, lequel élimine la nécessité de procéder à un recensement porte-à-porte lors des scrutins. La Loi prévoyait la tenue d'un dernier recensement afin de recueillir des renseignements pour la base de données. En février 1997, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a confié à *Science Applications International Corporation (SAIC) Canada* le soin d'élaborer les systèmes requis pour tenir à jour le Registre à partir des bases de données administratives.

Il a été établi que le Registre national des électeurs permettra d'économiser quelque 30 millions de dollars à chacun des scrutins à venir, et ce au seul niveau fédéral. Le Registre est un bon exemple de réalisation des objectifs stratégiques de l'organisme, qui visent à mettre sur pied des processus économiques, à rehausser les services et à améliorer la qualité des scrutins.

Le projet de loi permettait aussi au directeur général des élections d'utiliser, lorsque cela s'avérait possible, les listes électorales provinciales obtenues par recensement au cours des 12 mois précédents. Les recensements effectués en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard respectaient ce critère. Ainsi, grâce à des ententes de coopération financière avec l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta, Élections Canada a pu utiliser les listes électorales de ces deux provinces, ce qui a évité à l'organisme des dépenses d'environ 5 millions de dollars. Les administrations provinciales ont quant à elles économisé au total quelque 1,7 million de dollars – ce qui montre bien les économies additionnelles que pourrait engendrer le Registre grâce à des alliances stratégiques avantageuses pour tous les intervenants, y compris les contribuables canadiens.

Pour appuyer et compléter la mise en œuvre du Registre national des électeurs, et pour permettre à Élections Canada de partager la liste électorale avec les gouvernements provinciaux et municipaux, l'organisme a signé diverses ententes en 1996-1997. Lors de la préparation du présent rapport, le bilan était le suivant :

Ententes signées	
Fournisseurs de données fédéraux	Revenu Canada Citoyenneté et Immigration Canada
Registraires des véhicules automobiles	Six provinces/un territoire
Registraires de l'état civil	Sept provinces/un territoire

La signature des ententes avec les autres registraires provinciaux et territoriaux devrait avoir lieu à l'automne 1997.

Le 6 février 1997, le directeur général des élections a signé une entente d'échange de données avec le Nouveau-Brunswick : Élections Canada aurait accès aux données de la province pour tenir son Registre à jour, et le Nouveau-Brunswick aurait accès à l'information du Registre pour dresser et tenir à jour son propre registre et à des données géographiques pour actualiser et raffiner ses renseignements cartographiques.

Le développement et la réussite à long terme de cet important projet dépendent du maintien de la collaboration et des partenariats entre les paliers fédéral et provincial par l'entremise d'ententes administratives. Élections Canada poursuit ses efforts afin d'élargir ces alliances et d'accroître les retombées pour les divers paliers.

Système d'information géographique

Au moyen de son système d'information géographique (SIG), Élections Canada produit par ordinateur des cartes des circonscriptions électorales à des échelles adaptées aux besoins des divers utilisateurs, notamment les directeurs du scrutin, les candidats et les partis politiques. En 1996, Élections Canada a enrichi le réseau numérique de rues, qui permet d'établir automatiquement un lien entre l'adresse de l'électeur, sa circonscription et la section de vote correspondante. Le réseau d'Élections Canada est l'un des plus avancés au pays. Comme les listes électorales sont établies d'après la géographie, la base de données géographiques sera à la source d'économies supplémentaires; en effet, en partageant leurs listes, les divers organismes électoraux pourront réorganiser automatiquement l'adresse des électeurs en fonction de leur circonscription et de leur section de vote.

En outre, il est plus rapide, plus efficace et moins coûteux de produire des cartes au moyen de processus automatisés qu'avec les techniques de cartographie traditionnelles.

Autres systèmes électoraux

Comme en témoignent les projets du Registre national des électeurs et du SIG, la technologie de l'information est au premier plan de la refonte des mécanismes électoraux fédéraux. En 1996-1997, Élections Canada a perfectionné et développé des systèmes automatisés en vue d'améliorer la prestation des services électoraux. L'organisme a notamment :

- accru l'efficacité des communications et des processus en établissant des liens informatiques entre les 301 bureaux des directeurs du scrutin et le siège d'Élections Canada. L'organisme a entre autres établi des systèmes de transmission de données directement et par courrier électronique pour les paiements, les résultats d'élection et les données sur la gestion;
- rehaussé sa capacité de gérer le processus électoral en perfectionnant le système de gestion des scrutins. Ce système procure au directeur général des élections et aux cadres supérieurs de l'information qui leur permet de suivre l'avancement des indicateurs et des processus clés à l'occasion des scrutins, tant au siège de l'organisme que dans les bureaux des directeurs du scrutin, et de corriger rapidement tout problème;

- amélioré les services à la clientèle et géré ses ressources plus efficacement pendant les scrutins par l'acquisition et l'adaptation de logiciels pour appuyer le centre de renseignements et d'autres réseaux de soutien téléphonique à l'intention des directeurs du scrutin, des partis politiques et des candidats;
- facilité l'accès du public à des renseignements sur le processus électoral, en élargissant le recours à Internet.

Mise à l'essai de nouveaux processus lors des élections partielles

Comme on l'a dit précédemment, Élections Canada profite des élections partielles pour mettre à l'essai de nouveaux processus et de nouvelles pratiques. Ainsi, en prévision de l'élection partielle du 17 juin 1996 dans Hamilton-Est, l'organisme a préparé, mis en œuvre et testé les éléments suivants : un lien par courrier électronique entre le directeur du scrutin et l'administration centrale à Ottawa; un système électronique de compte rendu des dépenses de campagne et des contributions; et l'utilisation de cartes de crédit pour payer les achats des directeurs du scrutin. L'organisme a aussi fondé en partie sa stratégie publicitaire sur les réponses favorables obtenues lors d'un test réalisé aux élections partielles de mars 1996. Les essais effectués en juin ont permis d'appliquer avec succès ces innovations dans le cadre du recensement et de la 36^e élection générale. Les nouveautés ont permis de mieux informer le public, d'accroître la transparence du processus électoral, de rehausser les services et de rendre les processus plus économiques et plus efficaces.

Initiatives visant à informer le public

Pour aider les Canadiens et les Canadiennes à mieux comprendre le processus électoral et leur patrimoine démocratique, Élections Canada leur fournit de l'information non seulement à l'occasion des scrutins, mais aussi entre les événements.

En 1996-1997, l'organisme a :

- développé ou mis à jour trois produits jeunesse : *Élection clé en main*, pour aider les étudiants de niveau postsecondaire à administrer leurs élections; *Choisissons notre mascotte*, une trousse de simulation d'élection pour les enfants de la maternelle à la quatrième année développée en partenariat avec les Territoires du Nord-Ouest; et *Aux urnes, Canada!*, une trousse de simulation d'élection comportant des versions pour divers groupes cibles et un jeu électronique;
- révisé l'exposition itinérante *Au service de la démocratie/Les coulisses des élections* (qui a entrepris une nouvelle tournée) en tenant compte de la législation en place;
- participé à diverses activités jeunesse afin de sensibiliser les jeunes à l'importance du vote et du processus électoral fédéral;
- élargi le recours à Internet en tant qu'outil d'information publique.

3. Fournir des conseils et du soutien en matière électorale aux membres du Cabinet, aux parlementaires, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales et aux autres intervenants

Nouvelle législation

Projet de loi C-63 : L'adoption et la promulgation de la *Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur le Parlement du Canada et la Loi référendaire*, en décembre 1996, ont été précédées par plusieurs mois de consultations auprès des cadres d'Élections Canada et des parlementaires. Élections Canada ayant conclu qu'il était possible de créer un Registre national des électeurs, cette législation englobait des dispositions de portée plus vaste.

En plus de prévoir la création du Registre pour remplacer les recensements, la Loi a raccourci le calendrier électoral minimal à 36 jours, introduit des heures de scrutin décalées correspondant aux fuseaux horaires nationaux et modifié le processus de révision des listes électorales. Une fois les modifications en vigueur, Élections Canada est resté en contact étroit avec les parlementaires, les partis politiques et les autres intervenants afin de les informer des implications pratiques des changements.

Les parlementaires ont apprécié la qualité des conseils et du soutien que leur a offerts Élections Canada, si l'on en juge par le fait que le directeur général des élections et le personnel de l'organisme ont été appelés à témoigner devant les deux Chambres du Parlement à maintes reprises pendant l'examen qui a mené à l'adoption du projet de loi.

Projet de loi C-243 : Le projet de loi C-243 a reçu la sanction royale le 22 octobre 1996. Ce projet de loi visait à modifier les dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant le remboursement des dépenses d'élection aux partis politiques enregistrés. Aux termes des modifications apportées, seuls les partis enregistrés qui ont obtenu au moins 2 % du nombre total de votes à l'échelle nationale ou 5 % des votes dans les circonscriptions où ils ont présenté des candidats à une élection ont droit au remboursement de 22,5 % des dépenses prévues par la Loi.

Lors de l'étude du projet de loi par les comités de la Chambre et du Sénat, Élections Canada a fourni de l'information et des analyses détaillées au sujet des aspects financiers et autres.

Missions internationales

Sur la scène internationale, les démocraties en devenir comptent toujours sur l'expertise d'Élections Canada. À la demande du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de l'Agence canadienne de développement international, l'organisme a fourni de l'aide technique et professionnelle dans le cadre de divers programmes multilatéraux afin d'aider de nouvelles démocraties à se préparer à tenir des scrutins. En 1996-1997, l'organisme a :

- participé à huit missions d'assistance technique dans cinq pays (Algérie, Yémen, Mali, Cambodge et Burkina Faso);

- donné des séances d'information sur le système électoral canadien à des délégations de cinq pays (Afrique du Sud, Ukraine, Vietnam, République tchèque et Bénin);
- continué d'offrir du soutien technique à la Commission électorale centrale de la Fédération de Russie pour l'aider à améliorer son cadre législatif, dans le cadre d'un projet de coopération à long terme lancé en 1995;
- renforcé les institutions démocratiques d'Élections Canada et de l'Institut électoral fédéral des États-Unis du Mexique en signant une entente de coopération technique;
- administré l'inscription et le vote des citoyens bosniaques admissibles vivant au Canada;
- dépêché des équipes d'experts techniques en Bosnie et Herzégovine afin d'aider à planifier et à gérer les élections nationales et régionales de septembre 1996 et à préparer les élections municipales.

Initiatives prévues reportées à 1997-1998

Trois des principales activités contenues dans le Plan de dépenses de 1996-1997 ont été reportées (en bonne partie en raison du temps que le personnel a dû consacrer au projet de loi C-63 et aux initiatives connexes) : la composante 1996-1997 du plan quinquennal de vérification interne; le sondage auprès des clients et des intervenants en vue de mettre à jour le plan stratégique; et l'élaboration du plan stratégique sur la technologie de l'information, qui a été reportée en raison du déménagement du siège d'Élections Canada.

C. Principaux examens

Élections Canada n'a pris part à aucune étude d'évaluation des programmes, vérification interne ou autre étude clé en 1996-1997, bien que l'organisme ait produit beaucoup d'efforts pour revoir ses processus et ses systèmes internes en vue de les améliorer.

Le plan quinquennal de vérification interne sera actualisé en 1997-1998, et les travaux seront exécutés conformément avec la version révisée.

Partie IV : Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de l'organisme

Préparer l'avenir. Élection de la treizième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, avril 1996.

Les élections partielles de mars 1996. Des innovations technologiques qui portent fruit. Rapport du directeur général des élections du Canada, juin 1996.

Circonscriptions électorales fédérales : Décret de représentation de 1996, juin 1996. Série de 11 publications qui contiennent des textes et des cartes décrivant chacune des 301 circonscriptions fédérales définies dans le décret de représentation du 8 janvier 1996.

L'élection partielle de juin 1996. Un système en évolution. Rapport du directeur général des élections du Canada, août 1996.

Rapports des partis politiques enregistrés pour l'exercice financier 1995, août 1996.

Élections partielles 1996. Résultats officiels du scrutin et contributions et dépenses des candidats, décembre 1996. Pour les élections partielles tenues le 25 mars 1996 dans six circonscriptions et pour l'élection partielle tenue le 17 juin 1996 dans la circonscription fédérale de Hamilton-Est.

Transposition des votes. Décret de représentation électorale de 1996, décembre 1996.

Bureau du directeur général des élections. Budget des dépenses 1997-1998.

Indicateurs des rues, mars 1997.

Guide des circonscriptions électorales fédérales, mars 1997.

Réimpression de la *Législation électorale fédérale* suite aux modifications apportées par les projets de loi C-63 et C-243, mars 1997.

La plupart de ces publications peuvent être consultées sur le site Web d'Élections Canada à l'adresse <http://www.elections.ca>

B. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Directeur général des élections
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0M6

Téléphone : 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
sans frais à partir du Canada et des États-Unis
(613) 993-2975

Services aux personnes sourdes ou malentendantes :
ATS/ATM 1 800 361-8935 sans frais à partir du Canada et des États-Unis

Télécopieur : (613) 993-5380

Internet : <http://www.elections.ca>

Courriel : eleccan@magi.com

Information

aux médias : Téléphone : 1 800 267-7360
(613) 993-2224
Télécopieur : (613) 954-8584
ATS/ATM : 1 800 361-8935

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1996-1997 – Partie II du Budget des dépenses – Besoins financiers par autorisation

Crédit	(en millions de dollars)	Budget principal 1996-1997	Réel 1996-1997
Directeur général des élections			
20	Dépenses du programme	2,637	2,615
(L)	Traitement du directeur général des élections	0,155	0,155
(L)	Dépenses d'élection	20,650	40,245
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,380	0,380
Total de l'organisme		23,822	43,395

Explication des écarts :

En 1996-1997, il a fallu déposer un Budget des dépenses supplémentaire de 20,7 millions de dollars en raison des facteurs suivants : parachèvement des six élections partielles du 25 mars 1996; tenue d'une élection partielle dans Hamilton-Est le 17 juin 1996; déménagement du siège d'Élections Canada en septembre 1996; développement du système d'information géographique; préparatifs du recensement d'avril 1997 par suite de l'adoption du projet de loi C-63 en décembre 1996; et projet du Registre national des électeurs.

Paiements législatifs par autorisation

(en millions de dollars)

Activités	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Autorisation					
Administration	0,490	0,520	0,482	0,535	0,535
Élections / référendums	153,387	32,683	22,732	20,650	40,245
Total des paiements législatifs	153,877	33,203	23,214	21,185	40,780

Éléments du passif éventuel

(en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Dépôts des candidats	0,011

Contributions politiques fédérales et crédits d'impôt réclamés

Le tableau ci-dessous montre, pour chaque année, le nombre et la valeur des contributions reçues par les candidats et les partis politiques enregistrés ainsi qu'une estimation des crédits d'impôt versés aux particuliers et aux sociétés d'après les reçus officiels. Les montants des crédits d'impôt fluctuent entre les scrutins, bien qu'ils tendent à augmenter à l'approche d'une élection (voir 1993). Les contributions politiques fédérales versées par des sociétés semblent suivre les mêmes tendances que celles versées par des particuliers. Les données visant les contributions d'avant 1995 sont tirées de la publication *Contributions et dépenses des partis politiques enregistrés et des candidats* pour l'élection générale de 1993, alors que l'information pour 1995 et 1996 provient des dossiers d'Élections Canada. Les données sur les contributions faites aux candidats ne sont fournies que pour l'élection générale de 1993.

	Nombre de contributions							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Partis politiques enregistrés	181 712	281 433	210 347	206 665	222 376	176 762	164 661	202 424
Candidats					160 944			
Total	181 712	281 433	210 347	206 665	383 320	176 762	164 661	202 424
	Valeur des contributions (en milliers de dollars)							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Partis politiques enregistrés	30 186	34 306	33 445	33 125	53 793	28 422	31 928	35 104
Candidats					42 210			
Total	30 186	34 306	33 445	33 125	96 003	28 422	31 928	35 104
	Estimation des crédits d'impôt réclamés (en milliers de dollars)							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Sociétés	1 266	649	576	597	1 044	947	596	s.o.
Particuliers	9 096	10 565	10 920	10 241	19 590	9 192	s.o.	s.o.
Total	10 362	11 214	11 496	10 838	20 634	10 139	s.o.	s.o.

Sources : Particuliers – d'après un échantillon de 2 %. Des détails sur la méthode d'échantillonnage sont disponibles dans l'édition 1996 de *Statistiques sur l'impôt des particuliers* publié par Revenu Canada Impôt.

Sociétés – Section des statistiques sur les entreprises, Revenu Canada, au 26 septembre 1997.

S.o. : Au moment d'aller sous presse, le montant estimé des crédits d'impôt réclamés par des particuliers n'était pas disponible.

Lois appliquées par le Bureau du directeur général des élections

<i>Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest</i>	L.R. T. N.-O. 1988, ch. E-2 tel que modifié
<i>Loi électorale du Canada</i>	L.R. (1985), ch. E-2 tel que modifié
<i>Loi électorale du Canada adaptée aux fins d'un référendum</i>	DORS/92-430 tel que modifié
<i>Loi référendaire</i>	L.R. (1985), ch. R-4.7
<i>Loi relative aux enquêtes sur les manœuvres frauduleuses</i>	L.R. (1985), ch. C-45 tel que modifié
<i>Loi sur la privation du droit de vote</i>	L.R. (1985), ch. D-3 tel que modifié
<i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	L.R. (1985), ch. E-3 tel que modifié
<i>Loi sur les élections fédérales contestées</i>	L.R. (1985), ch. C-39 tel que modifié
